

# Communauté d'Agglomération **LISIEUX NORMANDIE**

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François **AUBEY**, Président, envoyée le-vingt-un septembre deux mille dix-huit et affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

**Date de la convocation** : 21 septembre 2018

**Membres en exercice** : 131

**Présents** : 98

**Votants** : 116

**Etaient présents** : M. Gérard **LOUIS**, M. Philippe **MESLON**, M. Alain **NEUVILLE** (suppléant), Mme Geneviève **WASSNER**, Mme Evelyne **LE BARBIER**, M. Alain **DUTOT**, M. Eric **BOISNARD**, Mme Déborah **DUTOT**, M. Serge **TOUGARD**, M. Jean-Pierre **GALLIER**, M. Bernard **BROISIN-DOUTAZ**, M. Gérard **BEAUDOUIN**, M. Michel **BRETTEVILLE**, M. Sylvain **BALLOT**, M. Denis **NOYEAU**, M. Christian **DECOURTY**, M. Alain **MIGNOT**, M. Daniel **JEHANNE**, Mme Isabelle **LEROY**, M. Didier **PELLERIN**, M. Denis **POUTEAU**, Mme Marielle **GARMOND**, Mme Michèle **RESSENCOURT**, Mme Martine **ASSIRE**, M. Bernard **AUBRIL**, Mme Françoise **BRETON**, M. Johnny **BRIARD**, M. Patrick **BUHOT**, M. Daniel **de la CROUEE**, M. Jean-Pierre **LECOMTE**, Mme Corinne **LECOURT**, M. Serge **MARIE**, M. Paul **MERCIER**, Mme Ariane **POYNARD**, M. Jean-Paul **SALLES**, M. Jean-Paul **SOULBIEU**, M. Emmanuel **THILLAYE**, M. Philippe **VACHER**, M. Philippe **VIGAN**, M. Roland **BAUCHET**, M. Patrick **BEAUJAN**, M. Jean-Claude **BENARD**, M. Michel **CORU**, M. Jean-Louis **DESMONTS**, M. Bernard **DORIO**, Mme Mireille **DROUET**, Mme Stéphanie **ERNOULT**, Mme Fanny **CAVROIS**, Mme Sylvaine **HOULLEMARE**, M. Julien **MICHEL**, M. Didier **LALLIER**, M. Frédéric **LEGOUVERNEUR**, M. Xavier **LEMARCHAND**, M. Michel **PITARD**, M. Philippe **SOETAERT**, M. Joël **VREL**, M. René **YONNET**, M. Antoine **MAILLE**, M. Pascal **TERRIER**, Mme Jocelyne **BENOIST**, Mme Michèle **BEROUNSKY**, M. Joël **DELOZIER**, M. Alain **GUILLOT**, M. Marcel **JAMES**, M. Gérard **LAUNAY**, M. Bruno **LEBOUCHER**, M. Hubert **MASTROTOTARO**, M. Xavier **CHARLES**, M. Benoît **CHARBONNEAU**, Mme Geneviève **LEBARON**, Mme Monique **LEBARON**, M. Germain **LAMBERT**, M. Etienne **COOL**, Mme Eveline **MACREZ**, M. Bernard **CHAMPION**, Mme Brigitte **HAMELIN**, Mme Francine **ANGEE**, M. Philippe **RATEL**, M. Dany **TARGAT**, M. Jean-Louis **SERVY**, Mme Huguette **GRENON**, Mme Béatrice **HERMILLY**, Mme Evelyne **GIRARDIN**, M. Paul **CLERADIN**, Mme Colette **MALHERBE**, M. Bernard **GASNIER**, M. Claude **LACOUR**, M. Alain **MARIE**, M. Jacky **MARIE**, Véronique **MAYMAUD**, M. Emmanuel **MOREL**, M. Daniel **ROUGET**, Mme Léa **VERSAVEL**, Mme Elisabeth **BISSON**, M. Antoine **DE BOEVER**, M. Jean-Marie **MORIN**, M. Jean-Paul **SAINT MARTIN**, M. Marc **AUNAY**, M. Pierre **MOUNIER**.

**Etaient absents/excusés** : M. Didier **MAUDUIT**, Mme Annick **SEVESTRE**, M. Gérard **VACQUEREL**, M. Gilbert **DAUFRESNE**, M. Laurent **CAFFIAUX**, M. Roger **LEPAGE**, Mme Maggy **CHARBONNIER**, M. Jean-Pierre **GALLET**, M. Yves **JAMBU**, Mme Noëlle **JOUVIN**, M. Wenceslas **LE CHEVALIER**, Mme Isabelle **RAYNAUD**, M. François **BLIN**, M. François-Paul **GILAS**, M. Philippe **GUILLEMOT**, Mme Marie-Thérèse **STALMANS**, M. Jean-François

**DIVERT**, M. Pascal **GALLET**, M. Jean-Pierre **PERTHUIS**, M. Jean-Louis **PIETTE**, Mme Claudine **REQUIER**, M. Jean-Claude **RIGUIDEL**, M. Gérard **HENOUILLE**, M. Christian **de MENEVAL**, M. Jacky **BARON-LEROY**, Mme Marie-Jeanne **AGIS**, M. Michel **DAIGREMONT**, M. Denis **DUBOIS**, M. Hubert **PITARD-BOUET**, Mme Catherine **SADY**, Mme Christelle **BACQ DE PAEPE**, Mme Françoise **FROMAGE**, M. Denis **GOUJON**.

**Pouvoir** : M. Didier **MAUDUIT** (pouvoir à M. Christian **DECOURTY**), M. Gérard **VACQUEREL** (pouvoir à Mme Béatrice **HERMILLY**), M. Roger **LEPAGE** (pouvoir à Mme Geneviève **WASSNER**), M. Jean-Pierre **GALLET** (pouvoir à M. Serge **MARIE**), M. Yves **JAMBU** (pouvoir à Mme Corinne **LECOURT**), M. Wenceslas **LE CHEVALIER** (pouvoir à M. Paul **MERCIER**), Mme Isabelle **RAYNAUD** (pouvoir à Mme Bernard **AUBRIL**), M. Philippe **GUILLEMOT** (pouvoir à M. Frédéric **LEGOUVERNEUR**), Mme Marie-Thérèse **STALMANS** (pouvoir à M. Roland **BAUCHET**), M. Pascal **GALLET** (pouvoir à M. Joël **DELOZIER**), Mme Claudine **REQUIER** (pouvoir à Mme Michèle **BEROUNSKY**), M. Christian **de MENEVAL** (pouvoir à M. Etienne **COOL**), M. Hubert **PITARD-BOUET** (pouvoir à M. Claude **LACOUR**), Mme Catherine **SADY** (pouvoir à Mme Léa **VERSAVEL**), Mme Christelle **BACQ DE PAEPE** (pouvoir à M. François **AUBEY**), Mme Françoise **FROMAGE** (pouvoir à M. Marc **AUNAY**), M. Denis **GOUJON** (pouvoir à M. Pierre **MOUNIER**).

Monsieur Patrick BUHOT est nommé secrétaire de séance.

M. AUBEY installe Madame Fanny CAVROIS dans ses fonctions de conseillère communautaire représentant la commune de LIVAROT-EN-AUGE en remplacement de Madame Patricia HENRY.

Il procède, ensuite, à l'appel des conseillers communautaires en vue d'ouvrir la séance.

### **1. Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 28 juin 2018**

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 28 juin 2018.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Validation des décisions n°18-0225 à n° 18-0359, du 15 juin 2018 au 13 septembre 2018**

M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur les décisions prises entre le 15 juin 2018 et le 13 septembre 2018.

Concernant l'exposition « Esprit Créateurs le dressing des Evêques » citée dans les décisions n°227, n°228 et n°229, M. RATEL demande des informations sur les retombées en termes de fréquentation et évaluation.

Mme BENOIST apporte les éléments de réponse.

Concernant la décision n°278, M. RATEL demande des explications sur l'étude de définition et de faisabilité de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

M. GUILLOT apporte les précisions.

Concernant la décision n°282, M. RATEL demande à quel service les panneaux de signalisation verticale sont-ils destinés.

M. AUBEY répond que ces panneaux seront installés dans les zones d'activités économiques.

Mme LEROY demande une précision sur le sigle MPE qui signifie Maison de la Petite Enfance.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu des décisions est approuvé à l'unanimité.

### **2018.091 – PACTE FINANCIER ET FISCAL – CHARTE D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS**

Rapporteur : M. François AUBEY

Après l'exposé, M. AUBEY,

Après les interventions de Messieurs BOISNARD, LOUIS et CHARLES,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création des fonds de concours dont les modalités d'application sont définies dans la charte ci-jointe ;

**PRECISE** qu'un montant de 1 000 000 euros sera inscrit au PPI sur la période 2018-2020 pour ces fonds de concours,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux différents budgets primitifs.

**AUTORISE** le Président à signer la charte.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

### **2018.092 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE - CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « ACTION COEUR DE VILLE » - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : M. François AUBEY

Après l'exposé de M. AUBEY,

Après les interventions de Mesdames POYNARD, HOULLEMARE, MAYMAUD, Messieurs SOULBIEU, LECOMTE, BRIARD, BUHOT, TOUGARD, THILLAYE, MERCIER et AUBRIL,

Le conseil communautaire,

Après en avoir largement débattu,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » ;

**SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat et des partenaires privés et publics susceptibles de participer aux études et aux projets;

**AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie à signer la convention, les pièces y afférentes et l'ensemble des pièces nécessaires à l'obtention des subventions accordées et à la bonne exécution de la présente délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés, 7 conseillers communautaires n'ayant pas pris part au vote.

Au cours de la présentation de ce sujet, sont arrivés MM PELLERIN et TARGAT.

Il est dénombré, alors, 100 présents et 117 votants.

**2018.093 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENTREPRISE CAILLEBOTIS DIAMOND -  
ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé, M. SOULBIEU,

Après l'intervention de M. BOISNARD et les réponses apportées par M. AUBEY et M. SOULBIEU,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'octroi d'une subvention d'aide à l'immobilier. L'aide publique sera calculée sur la base des coûts retenus dans l'assiette éligible. La part de l'aide qui sera versée par l'agglomération de Lisieux-Normandie ne pourra excéder 100 000 €.

**AUTORISE** M. François AUBEY, Président ou M. François GILAS Vice-Président ou M. Jean-Paul SOULBIEU, représentant l'agglomération de Lisieux-Normandie à solliciter la Région Normandie pour une intervention financière complémentaire, comme le permet la loi.

**AUTORISE** M. François AUBEY, Président ou M. François GILAS Vice-Président ou M. Jean-Paul SOULBIEU, représentant avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018.094 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE DE L'ESPERANCE A HERMIVAL-LES-VAUX -  
CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI ST CLAIRE**

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé, M. SOULBIEU,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de céder à la SCI LA CLAIRE située à Lisieux, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée D0883 à Hermival-Les-Vaux sis Rue d'Alençon « Parc d'activités du Rondel », au prix de 15 € HT/m<sup>2</sup>.

**PRECISE** les frais de division de géomètre, de notaire et de raccordement aux réseaux (électricité, eau, téléphone, etc.) sont à la charge de l'acquéreur.

**DECIDE** de confier à l'étude de Maître Chancé, Notaire à Lisieux 18 Place Mitterrand, la rédaction de l'acte ou de toutes autres pièces relatives se rapportant à ce dossier ;

**AUTORISE** M. François AUBEY, Président ou M. François GILAS Vice-Président ou M. Jean-Paul SOULBIEU Vice-Président avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-095 – ATTRACTIVITE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE – ZAC « LES HAUTS DE GLOS » - SCA NORMANDE - AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'AVIS**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé de M. SOULBIEU,  
Après les interventions de MM. JEHANNE et LOUIS et les réponses apportées par M. AUBEY et M. SOULBIEU,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du projet d'implantation et d'exploitation d'une plateforme logistique sur la commune de Glos de la SCA Normande ;

**AUTORISE** Monsieur François AUBEY, Président ou Monsieur François GILAS Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-096 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE NORD A LIVAROT PAYS D'AUGE – ATELIER RELAIS- AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SOCIETE MADE INOX**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé de M. SOULBIEU,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la location à la Société MADE INOX, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, de deux modules de l'atelier-relais d'une surface totale d'environ 1 000 m<sup>2</sup> au prix de 3 500 € HT mensuel ;

**DÉCIDE** de confier à l'office notariale de Livarot, Maître GSCHWEND, la rédaction d'un avenant au bail commercial et toutes autres pièces relatives se rapportant à ce dossier ;

**AUTORISE** M. François AUBEY, Président ou M. François GILAS, Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-097 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE DE MOYAUX- CESSION D'UN TERRAIN DE 3 000 M<sup>2</sup> A MONSIEUR LELIEVRE**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé de M. SOULBIEU,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de céder à Monsieur Cédric LELIEVRE ou toute personne physique ou morale s'y substituant, une surface de 3 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée ZC 0095 de la Zone d'Activité de la Vierge à Moyaux au prix de 8€ HT/m<sup>2</sup> soit 24 000€ HT ;

**DECIDE** de confier à l'étude de Maître BAERT, Notaire à Moyaux, la rédaction de l'acte ou de toutes autres pièces relatives se rapportant à ce dossier ;

**AUTORISE** M. François AUBEY, Président ou M. François GILAS Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

#### **2018-098 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION D'UN TERRAIN DE 1238 M<sup>2</sup> ENVIRON AU PROFIT DE MONSIEUR RAULT » - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2018-046 DU 29 MARS 2018**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé de M. SOULBIEU,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de vendre à M. RAULT, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, une parcelle d'une contenance de 1 200 m<sup>2</sup> environ (lot 5), correspondant à l'ex D 215 sur Saint-Pierre-en-Auge, au prix de 5,00 € H.T. le m<sup>2</sup> ; les frais accessoires restant à la charge de l'acquéreur (frais d'acte, de géomètre, ...) ;

**DÉCIDE** de confier à la SCP Daniel Philippe et Guedj Elise, Notaires à Saint-Pierre-Auge, la rédaction de l'acte de vente ou toutes autres pièces relatives se rapportant à ce dossier ;

**AUTORISE** M. François AUBEY, Président ou M. François GILAS, Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

#### **2018-099 - ATTRACTIVITE - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – REVISION DES TARIFS DES VISITES GROUPES**

Rapporteur : M. Benoît CHARBONNEAU

Après l'exposé de M. CHARBONNEAU,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** les conditions générales de vente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 telles qu'annexées à la présente ;

**ADOPTE** les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels qu'annexés à la présente.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-100 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – DECHETTERIE SISE A ESCURES SUR FAVIERES - ADOPTION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX**

Rapporteur : M. Alain GUILLOT

Après l'exposé de M. GUILLOT,  
Après l'intervention de M. MERCIER et les réponses apportées par MM. AUBEY et GUILLOT,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
**AUTORISE** M. le Président à engager une procédure de passation de marché public en procédure adaptée dans le cadre de la consultation dont les caractéristiques essentielles sont déclinées ainsi qu'il suit :

**Maitrise d'œuvre** : (23 350,00 € HT)

Tranche ferme :	5 850,00 € HT
Réalisation des travaux :	17 500,00 € HT

**TRAVAUX selon chiffrage APD**

Aménagements non mobiles

- |  |                |
|--|----------------|
| • VRD :                                | 40 860,00 € HT |
| • Gros œuvre/ plomberie/ électricité : | 22 680,00 € HT |
| • Aléas :                              | 3 340,00 € HT  |

Aménagement mobiliers mobiles réutilisables

- |   |                |
|---|----------------|
| • Vidéo surveillance :                            | 5 470,00 € HT  |
| • Bungalow (accueil bureau, vestiaire, sanitaire) | 31 500,00 € HT |
| • 2 Compacteurs                                   | 90 800,00 € HT |
| • 2 armoires déchets dangereux                    | 22 000,00 € HT |

TOTAL de l'opération : 240 000,00 € HT (dont 150 000 € récupérables pour le prochain site).

**AUTORISE**, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'agglomération Lisieux- Normandie, à signer les Actes d'Engagement des entreprises qui seront retenues et tous documents administratifs pour les autres prestations nécessaires à cette opération, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle arrêtée ;

**AUTORISE** le Président à solliciter tout financement complémentaire, et à signer tout document s'y rapportant ;

**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération, à savoir **240 000 € HT**, seront inscrits sur les budgets 2018 et 2019.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-101 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL « TERRITOIRES DURABLE 2030» –  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Léa VERSAVEL

Après l'exposé de Mme VERSAVEL,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie à solliciter une aide de la Région au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Territoire Durable 2030 ».

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-102 - ENVIRONNEMENT – AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES**

Rapporteur : Mme Mireille DROUET

Après l'exposé de Mme DROUET,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention avec la Région Normandie relative à ce programme ;

**DECIDE** de mettre en place un dispositif d'aide financière aux copropriétaires (hors ANAH) selon les prescriptions techniques de performances fixées par la Région, dans la limite de 500 euros par logement et d'un budget maximal de 60 000 euros sur une période de 3 ans ;

**DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes dans son budget.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018- 103 - ENVIRONNEMENT – ADHESION A LA FNCCR AU TITRE DE LA COMPETENCE « CYCLES DE L'EAU »**

Rapporteur : M. Eric BOISNARD

Après l'exposé de M. BOISNARD,  
Après les interventions de MM BOISNARD, DECOURTY et JEHANNE et les réponses apportées par M. AUBEY,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer à la FNCCR au titre de la compétence « Cycles de l'eau » ;

**DESIGNE** Monsieur Eric BOISNARD pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Madame Léa VERSAVEL en tant que suppléante, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ;

**DECIDE** d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget.



La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-104 - ENVIRONNEMENT – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DE L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITE : « ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAL »**

Rapporteur : Mme Léa VERSAVEL

Après l'exposé de Mme VERSAVEL,  
Après les interventions de Mme MAYMAUD, MM. BOISNARD, J. MARIE et CHARBONNEAU  
et les réponses apportées par M. AUBEY,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer la candidature à l'appel à projet «Atlas de Biodiversité Communal » de l'Agence Française de la Biodiversité,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions éventuelles afférentes à cet appel à projet,

**DECIDE** d'inscrire les dépenses et recettes correspondants dans son budget ainsi qu'il suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Inventaire	122 080€	Subventions auprès de l'AFB	156 384 €
Animations	13 400€	Valorisation temps fonctionnaire	19 171€
Communication	40 000€	Auto-financement	39 096€
Concertation	20 000€		
Valorisation temps fonctionnaire	19 171€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>214 651€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>214 651€</b>

Il est précisé que le montant prévisionnel des dépenses s'élevant à 214 651 € pour une subvention attendue de 156 384 €, soit près de 73 % de la dépense. Les dépenses peuvent être échelonnées sur trois ans.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-105 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REVITALISATION CENTRE BOURG ORBEC – OPAH - RU – CONDITIONS DE VERSEMENT DES AIDES AUX PROPRIETAIRES**

Rapporteur : M. Bernard AUBRIL

Après l'exposé de M. AUBRIL,  
Après l'intervention de M. COOL,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** le versement de subventions dans le cadre de ladite convention ;  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2018 et suivants ;  
**AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'Habitat, ou Monsieur le Vice-Président en charge des Finances à signer les mandats d'attribution de subvention dans la limite des crédits prévus au Budget Primitif.

Il est rappelé que, conformément à la convention de revitalisation, l'estimation des subventions allouées par la communauté d'agglomération dans le cadre de cette OPAH s'élève à 401 650 euros sur 6 ans répartis de la manière suivante :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Dossiers aidés	12	22	24	23	23	21	125
Autorisations d'engagement prévisionnelles	29 350	54 100	78 250	79 950	80 100	79 900	401 650
Dont aides aux travaux propriétaires occupants	3 350	4 100	6 250	5 950	6 100	5 900	31 650
Dont aides aux travaux propriétaires bailleurs	26 000	50 000	72 000	74 000	74 000	74 000	370 000

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-106 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET MOBILITES – FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) – VERSEMENT DES RECETTES ISSUES DE CE FONDS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

Rapporteur : M. Frédéric LEGOUVERNEUR

Après l'exposé de M. LEGOUVERNEUR,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge des Mobilités à signer la convention actant le non-versement et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-107 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMPLEMENT DELIBERATION N°2017.82 DU 1 ER JUIN 2017 INSTAURANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET N°2018.058 DU 31 MAI 2018**

Rapporteur : M. Dany TARGAT

Après l'exposé de M. TARGAT,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

**DECIDE** d'instaurer ou de réinstaurer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée d'Auge applicable sur les communes de Mézidon Vallée d'Auge, Méry-Bissières en Auge, Belle-Vie-en-Auge et Castillon-en-Auge.

**DIT** que la présente délibération prendra effet lorsque les mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme auront été effectuées, soit un affichage au siège de la communauté d'agglomération, de chaque commune concernée, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département ;

**PRECISE** que les périmètres correspondants seront annexés aux PLU concernés en application de l'article R.151-52 du Code de l'Urbanisme ;

**PRECISE** qu'un registre, sur lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert par la Communauté d'agglomération et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme ;

**PRECISE** que, conformément à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme, copie de la présente délibération sera adressée sans délai :

- A Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Calvados,
- Au Conseil Supérieur Notariat,
- A la Chambre Départementale des Notaires,
- Aux barreaux constitués près des Tribunaux de Grande Instance de Caen et de Lisieux,
- Aux greffes des mêmes tribunaux.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

#### **2018-108 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE - PROTOCOLE HABITER MIEUX - AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES – MODALITES DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS**

Rapporteur : M. Bernard AUBRIL

Après l'exposé de M. AUBRIL,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** le versement de subventions dans le cadre dudit protocole et selon les modalités prévues ;

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice 2018 et suivants ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Président en charge de l'Habitat ou Monsieur le Vice-Président en charge des Finances à signer les mandats d'attribution de subvention dans la limite des crédits prévus au Budget Primitif.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-109 - COHESION SOCIALE – MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DE CAMBREMER – CONVENTION ENTRE LA CALN ET LA COMMUNE DE CAMBREMER POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : M. Patrick BEAUJAN

Après l'exposé de M. BEAUJAN,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie à signer ladite convention pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-110 - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE – AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE A SAINT-PIERRE-EN-AUGE – CONVENTION ENTRE LA CALN ET L'ETAT POUR LE COFINANCEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : M. Dany TARGAT

Après l'exposé de M. TARGAT,

Après les interventions de Mme GIRARDIN, MM COOL, J. MARIE, A. MARIE,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** le projet de convention de cofinancement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) entre l'Etat et la Communauté d'agglomération de Lisieux-Normandie ;

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Lisieux-Normandie à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés moins une abstention.

**2018-111 - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE – AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE A LISIEUX CHEMIN DE ROCQUES – FIXATION D'UN TARIF FORFAITAIRE**

Rapporteur : M. Dany TARGAT

Après l'exposé de M. TARGAT,

Après l'intervention de M. THILLAYE,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'instaurer un tarif forfaitaire de 15,00 € par semaine et par caravane comprenant l'eau et l'électricité ;

**AUTORISE** le régisseur de la société VAGO à percevoir les règlements des familles pour le compte de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-112 - COHESION SOCIALE – PSLA LISIEUX CENTRE-VILLE – REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : M. Serge MARIE

Après l'exposé de M. MARIE,

Après les interventions de Mmes POYNARD, MAYMAUD et M. BOISNARD et les réponses apportées par MM. S. MARIE et TARGAT,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le programme et l'enveloppe prévisionnelle tels que décrits ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel HT en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant HT en €
Maîtrise d'œuvre/études	353 335,89 €	<b>Europe</b>		
		<i>(Feader)</i>	8%	175 000,00 €
<b>sous-total</b>	<b>353 335,89 €</b>			
Travaux	1 510 522,32 €	<b>Etat</b>		
		<i>DETR</i>	23%	500 000,00 €
<b>sous-total</b>	<b>1 510 522,32 €</b>	<i>FNADT Territorial</i>	11%	250 000,00 €
Mobilier, petit équipement	140 000,00 €	<b>Région</b>		
		<i>Droit commun</i>	14%	300 000,00 €
<b>sous-total</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>Département</b>		
Aléas / révisions	179 893,00 €	<i>Droit commun</i>	7%	150 000,00 €
<b>sous-total</b>	<b>179 893,00 €</b>	<b>Autofinancement</b>	37%	808 751,21 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 183 751,21 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>2 183 751,21 €</b>

**ARRETE** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui s'élève à 270 000 € HT soit 324 000 € TTC, réparti de la façon suivante :

- 35 % du montant HT à la charge de la Région Normandie ;
- 45 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie ;
- le solde à la charge de la collectivité.

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie à solliciter les subventions auprès de la Région et de l'Europe (FEADER) et à signer tout

document se rapportant à ces demandes.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-113 - CENTRE AQUATIQUE « LE NAUTILE » –CONTRAT D’OBJECTIFS ENTRE L’ASSOCIATION « LN2 » ET LA CALN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : M. Jacky MARIE

Après l'exposé de M. MARIE,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le contrat d'objectifs tel qu'annexé à la convocation ;

**AUTORISE** Monsieur François AUBEY, Président, ou Monsieur Jacky MARIE, Vice-Président, à signer avec l'Association « LN2 » ladite convention consentie pour une durée de trois saisons.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

A l'issue de la présentation et de l'adoption de cette délibération, M. PITARD quitte la séance et remet un pouvoir à M. LEMARCHAND.

Il est dénombré, alors, 99 présents et 117 votants.

**2018-114 - POLE LECTURE PUBLIQUE – EXTENSION DES HORAIRES D’OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX A LISIEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE NORMANDIE (DRAC)**

Rapporteur : Mme Jocelyne BENOIST

Après l'exposé de Mme BENOIST,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter auprès de la DRAC de Normandie une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour le financement de l'extension des heures d'ouverture au public de la Médiathèque André Malraux de Lisieux.

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention et, le cas échéant, toute convention en découlant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-115 - POLE LECTURE PUBLIQUE - REGLEMENT INTERIEUR DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE**

Rapporteur : Mme Jocelyne BENOIST

Après l'exposé de Mme BENOIST,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le présent règlement intérieur des bibliothèques et médiathèques Pôle Lecture Publique de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie ;

**Autorise** le Président à signer lesdits Règlements Intérieurs ainsi que toute pièce s'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018.116 - POLE MUSEAL - DEUXIEME ETAPE DE LA CAMPAGNE DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Jocelyne BENOIST

Après l'exposé de Mme BENOIST,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès de la DRAC de Normandie une subvention la plus élevée possible pour le financement de ce recrutement ou pour l'acquisition de tout autre besoin matériel spécifique à la bonne réalisation de ce récolement ;

**S'ENGAGE** à financer la part de la dépense non couverte par la subvention tel que le plan de financement le prévoit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	14 842€	Subvention DRAC	5 000€
		Autofinancement Agglomération	9 842€

**Autorise** Monsieur François AUBEY, Président ou Madame Jocelyne BENOIST, Vice-Présidente déléguée à la culture à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention et, le cas échéant, toute convention en découlant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-117 - MODALITES DE PAIEMENTS ET PRECISIONS SUR LES TARIFS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET MODALITE DE PAIEMENT DES MISES A DISPOSITIONS DU THEATRE DE LISIEUX NORMANDIE ET DE LA LOCO – AVENANT AUX TARIFS**

Rapporteur : Mme Jocelyne BENOIST

Après l'exposé de Mme BENOIST,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à adhérer au nom de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie – Pôle Culturel au dispositif Atout Normandie ;

**APPROUVE** le règlement des factures annuelles des activités culturelles payantes en 3 fois à date fixe.

**INSCRIT** les règles d'annulation d'une pratique artistique en cours d'année pour des raisons de santé sur présentation d'un certificat médical et/ou un déménagement sur présentation d'un justificatif de domicile accompagné de l'accord du vice-président délégué à la culture et permettre ainsi l'annulation des cours restants ou le remboursement du trop-perçu.

Ces aménagements prévalent sur tous les règlements intérieurs des structures concernées du réseau apprentissage musique et danse et toutes les écoles d'arts plastiques de la Communauté d'agglomération de Lisieux-Normandie dès la rentrée 2018/2019.

**PRECISE**, pour le Centre Culturel de Livarot, que les ateliers sont gratuits sous réserve d'une inscription à une activité payante.

**REFORMULE** pour une meilleure lisibilité les tarifs « Abonnement » du Théâtre Lisieux Normandie telles que :

- Formule à partir de 12 spectacles,
- Formule à partir de 9 spectacles,
- Abonnement groupé « 10 personnes et plus »,
- Associations « non repérées » ou entreprises.

**INTEGRE** les tarifs suivants conformément à la plaquette 2018/2019 du Théâtre de Lisieux :

- Soirée familiales (spectacles identifiés « jeune public » dans la brochure 2018/2019) : plein tarif : 10€ / réduit : 7€ (abonnés, moins de 26 ans, demandeurs d'emploi),
- Groupes constitués (scolaires, entreprises) : Gratuité pour le chauffeur de bus et le ou les accompagnateurs.

**APPORTE** des précisions concernant les places dites « de côté » et qui correspondent :

- Au parterre aux rangs E, fauteuil n° 21, F, fauteuils n° 19 & 21, G à K, L fauteuils n° 16 à 21, M fauteuils n° 18 à 21, N fauteuils n° 17 à 20, O fauteuils 18 & 19,
- Au balcon aux rangs P fauteuils n° 12 à 21, Q n°14 à 19, R & S 17 à 22.

**APPROUVE** le transfert de la convention « Pass'Loisirs » entre l'association Trip Normand et la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie.

**APPROUVE** l'inscription d'un versement d'un acompte de 30% du montant de la location à la réservation du Théâtre Lisieux-Normandie et de la LOCO en informant l'utilisateur que cet acompte sera encaissé par le Trésor Public et déduit du règlement.

**INSCRIT** les règles d'annulation et de remboursement de l'acompte sur location du Théâtre Lisieux-Normandie et la LOCO pour un motif grave de santé ou d'accident (sur présentation d'un certificat médical) ; pour des raisons d'intempéries importantes non prévisibles (moins de 48h) et qu'en dehors de ces motifs toute résiliation devra être formalisée par courrier 15 jours ouvrés avant la date de l'évènement pour obtenir la restitution de l'acompte.



La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-118 - ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES - ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE PAYS D'AUGE (ADECPA) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé de M. SOULBIEU,

Après les interventions de Mme MAYMAUD, M. AUBEY et Mme VERSAVEL,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association de Défense et de l'Environnement du Centre du Pays d'Auge (ADECPA) domiciliée chez Madame Thérèse RENOUF La Houssaye BOISSEY 14170 ST PIERRE-EN-AUGE ;

**FIXE** le montant de cette subvention de fonctionnement à 800 € ;

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge des Finances à signer la convention d'attribution de subvention entre la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie et la dite association dans la limite du crédit prévu au Budget Primitif 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité, des membres présents et représentés. 74 (Soixante-quatorze), 38 (Trente-huit) abstentions et 5 (cinq) contre.

**2018-119 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET MARPA**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé de M. SOULBIEU,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** que le résultat du budget MARPA 8017 sera repris au Budget Principal de la Communauté d'agglomération ;

**DECIDE** que la balance de sortie sera intégrée au budget principal de la Communauté d'agglomération : l'actif et le passif seront transférés à la commune de Livarot-Pays d'Auge.

PASSIF : au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le montant de la dette s'élève à 1 451 862,32 €.

ACTIF : au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la classe 2 s'élève à 2 424 827,24 € brut.

Le procès-verbal de transfert de biens sera établi entre les deux collectivités.

**AUTORISE** M. le Président, ou M. le Vice-Président en charge des Finances, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-120 - ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – TRANSFERT DE LA BALANCE DE SORTIE DU BUDGET ANNEXE SPANC AU SITE**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Après l'exposé de M. SOULBIEU,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DIT** que la balance de sortie du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie arrêtée au 31 décembre 2017 est transférée directement sur le budget du SITE de Lisieux, qui la reprend dans ses écritures en balance d'entrée. L'actif s'élève à 19 382,80 € et le montant total de la balance s'élève à 432 173,88 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-121 - ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE PLEIN DROIT**

Rapporteur : M. Alain GUILLOT

Après l'exposé de M. GUILLOT,  
Après les interventions de MM BEAUJAN, J. MARIE, JEHANNE, COOL et BALLOT,  
Le conseil communautaire  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans une partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

**DECIDE** de communiquer cette disposition au Receveur pour le traitement des futures demandes.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-122 - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES – CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION NORMANDIE - RECRUTEMENT D'APPRENTIS**

Rapporteur : M. Bruno LEMOUCHER

Après l'exposé de M. LEMOUCHER,  
Après l'intervention de M. COOL,  
Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,

**DÉCIDE** de conclure à compter de la rentrée scolaire 2018, quatre contrats d'apprentissage,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-123 - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES – RIFSEEP - INDEMNITE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS ET DE L'EXPERTISE (IFSE)**

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Après l'exposé de M. LEBOUCHER,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget de la collectivité, au chapitre 012. ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-124 - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES – INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE EN FAVEUR DES FILIERES SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Après l'exposé de M. LEBOUCHER,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'étendre les conditions prévues pour le versement des primes et indemnités des cadres d'emploi d'Educateurs de jeunes enfants (Indemnité forfaitaire de sujétions spéciales, prime de service ; IHTS) et d'Auxiliaire de puériculture (Indemnité de sujétions spéciales ; prime spéciale de sujétions ; prime forfaitaire mensuelle ; Prime de service ; Indemnité forfaitaire dimanche ; IHTS) de la Maisons de Petite Enfance (MPE) de Lisieux, à l'ensemble des structures de Petite Enfance de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie ;

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget de la collectivité, au chapitre 012 ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, 114 (cent quatorze) Pour et 3 (trois) abstentions.

**2018-125 - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS INDISPONIBLES SELON L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI DU 24 JANVIER 1984**

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Après l'exposé de M. LEBOUCHER,  
Après l'intervention de M. DECOURTY,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil;

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-126 - ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Après l'exposé de M. LEBOUCHER,  
Le conseil communautaire,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver le tableau des effectifs ci-annexé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité, au chapitre 012. ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-127 - ADMINISTRATION GENERALE – MARCHÉ PUBLIC - VERIFICATIONS PERIODIQUES DES CHRONOTACHYGRAPHES, LIMITEURS DE VITESSE ET ETHYLOTESTS ANTI-DEMARRAGE DES VEHICULES DE TRANSPORT SCOLAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE PAR ANTICIPATION**

Rapporteur : M. Sylvain BALLOT

Après l'exposé de M. BALLOT,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**ARRETE** la nature de la consultation et l'enveloppe prévisionnelle telles que décrites ci-dessus ;

**AUTORISE** M. le Président à engager une procédure de passation de marché public, de recourir à un appel d'offres ouvert dans le cadre de la consultation « Vérifications périodiques des chronotachygraphes, limiteurs de vitesse et éthylotests anti-démarrage des véhicules de transport scolaire » dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;

**AUTORISE**, par anticipation, M. le Président à signer l'acte d'engagement de l'opérateur économique qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous les documents se rapportant à ce marché public, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle arrêtée ;

**RAPPELLE** que le Président a délégué au conseil communautaire, en vertu de la délibération n°2017.06 en date du 30 janvier 2017, pour signer les avenants de plus de 5 %, après avis consultatif en Commission d'appel d'offres, des marchés ayant un montant supérieur à 90 000 € HT, complétée par la délibération n°2017.114 en date du 6 juillet 2017.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

#### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES**

M. Jacky MARIE présente le rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives à l'aide d'un diaporama. Le conseil communautaire prend acte de la présentation.

#### **Questions diverses :**

M. BAUCHET pose une question à propos du terrain pour les camping-cars à Courtonne.

M. AUBEY lui apporte les éléments de réponse.

En l'absence d'autre question, M. AUBEY lève la séance à 23h35.

*Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.*